

CDEN du 7 septembre 2017



Madame l'Inspectrice d'Académie, Monsieur le Préfet, Monsieur le Vice-Président du conseil départemental, Mesdames et Messieurs les membres de ce comité,

La tenue de ce CDEN vient clore une année de carte scolaire 2016-2017 dont le bilan sur le 1er degré reste globalement positif compte tenu des mesures prises, dans un contexte budgétaire contraint. En effet, nous prenons acte positivement de l'effort significatif porté sur les taux d'encadrement en particulier dans les secteurs fragilisés, sur les moyens de remplacement, sur les dispositifs d'aide aux élèves à besoins particuliers.

Cette rentrée est marquée par la mise en place sur le plan national du dispositif de classe de CP à effectif allégé. Sur ce point, le Sgen-CFDT rappelle sa satisfaction de voir ce dispositif mis en place tout en préservant celui du « plus de maitres que de classes ». En REP+, nous espérons alors un renforcement, en maternelle, des interventions des maitres supplémentaires, au titre de la prévention des difficultés au plus tôt dans la scolarité.

Aujourd'hui, des mesures d'ajustement doivent être prononcées et un grand nombre d'école sont dans une situation compliquée. Etant donnée la faible marge de manœuvre, et dans un souci de transparence et de justice sociale, nous demandons à ce que les situations soient bien hiérarchisées selon les seuils indicatifs en place dans le département et que la priorité soit bien donnée aux territoires et aux populations les plus fragiles (éducation prioritaire, quartier politique de la ville, isolement rural).

Du côté des collèges, après les annonces de détricotage de la réforme du collège dès la prise de fonctions de M. le Ministre, la parution du décret en juin, le dessin des contours du dispositif « devoirs faits » en juillet, nous voici face à une autre décision sans concertation : de nouvelles évaluations nationales.

Le Sgen-CFDT regrette que ces annonces soient faites dans la précipitation, sans prendre le temps de la concertation et de l'évaluation des effets de la réforme encore trop récente. En outre, ce détricotage méprise le travail engagé depuis deux ans par les équipes éducatives pour s'approprier la réforme et risque de porter un coup d'arrêt aux évolutions en cours.

Concernant la rentrée scolaire dans les collèges, ces différentes annonces n'ont pas eu d'incidences directes, la répartition de la DHG (dotation horaire globale) étant déjà très avancée, et l'organisation pédagogique ayant déjà été réfléchi en amont. Rien ne justifiait une suppression précipitée des dispositifs EPI et AP mis en place. Espérons cependant que les personnels continueront à s'investir dans des projets annoncés comme voués à disparaître.

Nous souhaitons rappeler ici que le Sgen-CFDT plaide pour une école bienveillante qui se fixe pour objectif, à l'école et au collège, l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture par tous les élèves. C'est pourquoi le Sgen-CFDT encourage l'ensemble des acteurs de l'éducation à prendre le temps de la concertation, des ajustements éventuels et de l'évaluation de chaque dispositif. Il est essentiel de définir les conditions dans lesquelles tout nouveau dispositif pourrait se révéler pédagogiquement pertinent pour les élèves.

Par ailleurs, au sujet des emplois aidés, le Sgen-CFDT déplore une réforme brutale, non concertée et ses conséquences sur la qualité d'un grand nombre de service public, notamment dans l'environnement scolaire. Bien qu'il s'agisse d'une annonce tardive, nous espérons que l'attention demandée par le président de la République aux situations locales délicates, puisse trouver des réponses urgentes.

Concrètement, le département connaît une baisse de 800 à 634 contrats aidés par rapport à la rentrée 2016. Si la priorité donnée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap est positive, nous ne pouvons accepter qu'elle se traduise par une dégradation des conditions de travail des personnels en charge de la direction d'école et d'établissement du 2nd degré, causée par la suppression des aides administratives. Ceci est d'autant plus regrettable qu'aucune mesure compensatoire ou plan de travail ne soit proposé.

Par ailleurs, au sujet de la scolarisation des élèves en situation de handicap, la méthode annoncée d'allocation ponctuelle de moyen au cas par cas ne nous rassure pas quant à la capacité du département à répondre dans les meilleurs délais, aux notifications d'accompagnement prescrites en cours d'année.

Et si ce sujet s'avère être une priorité nationale, alors l'effort doit être porté davantage sur la création d'emplois pérenne, mieux reconnue financièrement et assorti d'une formation de qualité.

Un mot au sujet des rythmes scolaires :

Le décret du 27 juin dernier, publié précipitamment, sans concertation ni réelle évaluation de la réforme, et ce malgré l'avis négatif du Conseil Supérieur de l'Education, a conduit à favoriser le retour à la semaine de 4 jours pourtant unanimement décrié parce qu'elle implique des journées surchargées de 6h inadaptées aux apprentissages de jeunes élèves.

Pour la Confédération CFDT et notamment le Sgen, faciliter les dérogations et le retour à 4 journées de classe au prétexte que des communes auraient des difficultés à mettre en œuvre la réforme, et dans le même temps contraindre fortement les ressources financières et humaines des collectivités territoriales, sonne comme un renoncement grave de l'Etat à jouer son rôle d'impulsion dans la structuration de politiques éducatives cohérentes et ambitieuses visant à mieux organiser les différents temps de l'enfant.

Un dernier mot pour finir sur une note positive, afin de saluer l'action concertée des services de la DASEN et du conseil départemental sur le projet de mixité sociale sur le nouveau collège Jean Lamour à Nancy. Le Sgen-CFDT se félicite effectivement de voir que le premier vœu des familles des quartiers sensibles du Ht du Lièvre d'inscrire leur enfant sur ce collège a été pleinement satisfait. En conséquence, c'est plus de 40% des élèves de 6ème du collège Jean Lamour qui relèvent de population fragile.